LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2018
portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2010-73
créant l'Unité Mixte de Recherche U 1000 et nommant Monsieur Jean-Luc MARTINOT, Directeur ;

Vu les décisions n° 2014-031 et 2015-75
prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1000 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean-Luc MARTINOT ;

Décident :

Article 1 : L'adresse de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1000 intitulée « Neuroimagerie et Psychiatrie », est modifiée comme suit :

DIGITEO MOULON – Bât 660
Rue Noetzlin
91190 GIF-SUR-YVETTE

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 5 octobre 2018.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56